COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AR Temp 2019/097

Nous, Maire de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1 et suivants,

Vu la demande formulée par GASQUET SAS TOURNUS, 14 Av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 71700 TOURNUS,

Considérant que les travaux pour le compte d'ENEDIS, pour la mise en place de concentrateur sur les postes de transformations, nécessitent de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur la commune.

ARRETONS

Article 1 : A compter du 1er Janvier 2020 et pour une durée de 180 jours calendaires, la circulation s'effectue alternativement sur la voie restée libre au droit du chantier.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules est interdit à l'emplacement des travaux.

Article 3 : La signalisation nécessaire à l'application des présentes dispositions sera fournie et mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du lieu de la manifestation.

Article 4 : L'organisateur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour restituer le domaine public propre et est chargé de l'évacuation et de l'élimination des déchets.

Article 5 : Toutes dispositions seront prises par l'entreprise chargée des travaux afin de permettre l'accès des riverains à leurs habitations, selon les impératifs du chantier, ainsi que le passage des services de police, de secours, de lutte contre l'incendie, de transports en commun et des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le responsable de l'entreprise GASQUET SAS TOURNUS, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCM, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sanvignes-les-Mines, le 20 décembre 2019.

Le Maire,

MAIRIE DE SANVIGNES LES MINES (Saône-et-Loire)

Jean-Claude LAGRANGE